

Plan Métropolitain d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

Propositions 2017

Commune	Nom de l'opération	Schema directeur d'accessibilité (oui/non)	stationnement PMR (nombre)	quai bus ht 21 cm (nombre)	feux sonores (nb traversés)	bande podotactile (nombre)	abaissement trottoir (nombre)	cheminement rendu conforme PMR (mètre)	estimation du montant total aménagements PMR	Livraison prévue
---------	--------------------	--	----------------------------	----------------------------	-----------------------------	----------------------------	-------------------------------	--	--	------------------

Voirie Maîtrise d'Ouvrage

ALBIGNY	Rue Armand Zipfel	oui	1			8	8	580	56 400 €	fin 2017
LYON 3	Rue Garibaldi Tranche 2	oui	7	4	7	85	85	1 000	200 000 €	déc-17
LYON 4	Cours d'Herbouville	oui	3	2	9	16	20	650	480 000 €	fin 2017
VILLEURBANNE	Rue Saint Exupéry	oui	4			20	20	550	135 000 €	été 2017
			15	6	16	129	133	2 780	871 400 €	

Voirie Mobilité Patrimoine

GRAND LYON	Carrefours neufs								520 000 €	fin 2017
GRAND LYON	Equipement carrefours en synthèses vocales	oui			204				244 000 €	fin 2017
GRAND LYON	Télécommandes	oui			75				6 000 €	fin 2017
					279				770 000 €	

Voirie Territoriale Proximité

GRAND LYON	Fond d'initiative communale								420 480 €	fin 2017
GRAND LYON	PPI Opération globalisée de proximité								1 121 800 €	fin 2017
GRAND LYON	PPI Opérations individualisées								4 907 700 €	fin 2017
									6 449 980 €	

Direction de L'Aménagement

LYON 7	PUP 75 rue de Gerland Tranche 1	oui	3		4	6	6	550	300 000 €	fin 2017
LYON 8	Zac Mermoz Tranche 3 rue Ranvier		3			4	4	170	118 000 €	fin 2017
VILLEURBANNE	Terrain des Sœurs Tranche 1		1			24	24	130	149 200 €	T1 2017
			7		4	34	34	850	567 200 €	

Total 22 6 299 163 167 3 630 8 658 580 €

Avis sur le Plan Métropolitain d'Accessibilité de la voirie et des espaces publics 2017

**Adopté à l'unanimité en séance plénière
de la CMA du 31 janvier 2017**

Le Plan Métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PMAVE), en application de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées présente les travaux à réaliser pour améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Métropole de Lyon. Il est élaboré annuellement.

Ce plan métropolitain s'appuie sur le schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (SDA) adopté par délibération du 11 janvier 2010 du Conseil de communauté de la Communauté urbaine de Lyon. Le schéma directeur est un document d'orientation pour la programmation des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

En application de l'article L 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission métropolitaine d'accessibilité (CMA) a pour mission de constater l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et de faire toutes propositions utiles en ce domaine. A ce titre, la commission donne chaque année un avis sur le nouveau plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cet avis est annexé à la délibération du Conseil de Métropole qui approuve ce plan.

Au vu de la présentation du **PMAVE 2017** prévisionnel, en groupe de travail voirie et espaces publics du 22 novembre 2016, **la CMA se prononce favorablement** pour sa mise en œuvre représentant un **montant prévisionnel minima de 8 658 580 €**.

Ce montant couvre les dépenses prévisionnelles pour l'aménagement de :

- 22 places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite
- 6 quais bus accessibles
- 299 traversées piétonnes avec feux sonores
- 163 bandes podotactiles
- 167 abaissements de trottoirs
- 3630 mètres de cheminements sur trottoirs.

Ce montant est une estimation des travaux accessibilité à réaliser dans le cadre des travaux de voirie et des projets d'aménagements urbains courant 2017. Ce montant prévisionnel fera l'objet d'un réajustement lors du bilan des travaux réalisés dans le cadre du PMAVE 2017 en fin d'année 2017.